
Le directeur de Bochuz épinglé pour un micmac

Le document justifiant les trois jours de cachot de F.L., condamné à vie pour le triple meurtre de Vevey, est au centre d'une polémique. Le Conseil d'Etat sera saisi

«Le dirlo fait des faux!» titre cette semaine *Vigousse*. L'hebdo satirique sort l'artillerie lourde pour canarder le directeur de Bochuz. Il l'accuse d'avoir commis «un faux en écriture publique».

L'affaire remonte à novembre dernier. Elle concerne le procès-verbal d'enquête disciplinaire justifiant les trois jours en «zone de haute sécurité» infligés à F.L. pour des écarts verbaux à l'encontre d'un fonctionnaire.

«Le conseiller d'Etat Philippe Leuba prend cela très au sérieux, déclare Denis Pittet, porte-parole du Département de l'intérieur. Le chef du Service pénitentiaire et le directeur de Bochuz ont été auditionnés ce vendredi matin (*ndlr: hier*). Nous sommes parvenus à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'un faux, autrement dit d'une volonté de tromper qui que ce soit, mais plutôt d'une maladresse.»

Denis Pittet souligne que cela ne remet pas en question la sanction prononcée, et que F.L. a été traité dans le respect de ses droits. «Cela fait apparaître tout de même une carence dans la manière de gérer le dossier, et le cas sera présenté mercredi devant le Conseil d'Etat, qui est l'autorité d'engagement du directeur de Bochuz.»

Le document est présumé litigieux car il existe en plusieurs ver-

sions, toutes datées du 19 novembre 2010. Il n'en faut pas davantage pour se mettre à douter de l'authenticité des faits et des propos qu'il rapporte. On y lit notamment, sous la signature du directeur: «En ma présence, il [F.L.] part dans un dialogue emporté et tous azimuts sur l'incompétence générale de la direction.» Or le directeur n'était pas présent à cette discussion. Par ailleurs, il est fait mention sur une version de ce document, et non sur une autre, d'un rapport du responsable du secteur socio-éducatif de la prison, ou

«Le cas sera présenté mercredi au Conseil d'Etat»

Denis Pittet, porte-parole du Département de l'intérieur

encore d'une pièce versée au dossier, par laquelle F.L. donne son point de vue. Bref, il s'agit au pire de falsification, au mieux d'une salade administrative inacceptable. Si la première hypothèse est évidente aux yeux de *Vigousse*, c'est la seconde que retient le Département cantonal de l'intérieur dont dépend le Service pénitentiaire.

En réalité, le directeur de Bochuz aurait signé seul un document relatant le constat d'une autre personne, sans penser qu'on allait le lui attribuer. De fait, chacune des trois versions serait une mise à jour de la précédente. Il s'agirait d'une main courante, qu'il aurait suffi de rédiger-dater correctement pour éviter tout soupçon.

Georges-Marie Bécherraz